

TABLE DES MATIÈRES

	ACRONYMES	II
1	INTRODUCTION	1
2	CONTEXTE DU PROGRAMME	1
3	OBJECTIFS DU PROGRAMME	2
4	APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME	2
5	PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BENEFICIAIRES	3
6	PLAN DE TRAVAIL	4
7	PARTENAIRES DU PROGRAMME	4
8	EVOLUTION DU PROGRAMME	4
9	ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 31 OCTOBRE 2013	7
10	RECAPITULATIF DES CONTRATS AU 31 OCTOBRE 2013	13
11	RECOMMANDATIONS	2

Liste des annexes

Annexe 1 :

Annexe 2 :

ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAFECO	Cameroon Agriculture and Forest Exploitation Company S.A.
CBP	Congo Bassin Programme
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CIFOR	Centre for International Forestry Research
CIRAD	Centre de Recherche Agronomique pour le Développement
CNA	Cinéma Numérique Ambulant
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DAC	Demande d'action corrective
DFS	Deutsche Forstservice GmbH, Feldkirchen / Germany
ECOFORAF	Programme d'Appui à l'Eco-Certification de Concession Forestières en Afrique Centrale
EFI	Exploitation à Faible Impact
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
GDF	Gestion Durable des Forêts
GFA	GFA Consulting Group GmbH, Hamburg / Allemagne
GFBC	Groupement de la filière bois au Cameroun
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
HVC	Hautes Valeurs de Conservation
ISO	International Standard Organisation
IUCN	International Union for Conservation of Nature
KfW	KfW Entwicklungsbank, Banque Allemande de Développement
MoU	Memorandum of Understanding
OLB	Origine et Légalité des Bois
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONF	Office National des Forêts (France)
ONFI	ONF International
PAFC	Pan African Forest Certification Scheme
PC&I	Principes, Critères et Indicateurs

PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PPECF	Programme de « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
PV	Procès verbal
RBUE	Règlement bois européen
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
ReRac	Réseau des Radios communautaires
SFID	Société Forestière et Industrielle de la Doumé
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
TdR	Termes de Référence
TFT	Tropical Forest Trust
TLTV	Vérification de la Légalité et Traçabilité du Bois
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature (pareil que IUCN)
VLO	Vérification de l'Origine Légale du Bois
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature
ZSL	Zoological Society of London

1 INTRODUCTION

Dans le bassin du Congo, l'exploitation forestière illégale pose un important défi pour l'établissement et le maintien de pratiques d'exploitation durables. Non seulement les marchés exigent de plus en plus d'assurances en matière de production légale et durable du bois et de ses dérivés, mais les comportements illégaux dans le secteur de l'exploitation induisent également un manque à gagner pour les gouvernements, des occasions manquées de développement industriel, ainsi qu'une aggravation des dégâts environnementaux et des problèmes sociaux.

2 CONTEXTE DU PROGRAMME

Au cours des 15 dernières années, au départ d'une controverse très intense et très médiatique sur l'exploitation des forêts naturelles du bassin du Congo, un processus de certification volontaire a démarré et évolué de façon progressive. A présent, les superficies des forêts certifiées FSC sont passées à 5,6 d'hectares avec la réassociation de la société Congolaise IFO au FSC suite à la mise en œuvre d'un plan actions correctives.

Par ailleurs, outre les problèmes rencontrés dans le commerce de produits bois tropicaux liés à des préoccupations relatives à l'environnement, à la légalité et au partage des bénéfices, la crise économique mondiale a touché de grands importateurs de produits bois tropicaux, particulièrement en Europe. Pour y faire face, la mise en œuvre de la Gestion Durable des Forêts (GDF) à grande échelle est sans doute la meilleure façon d'inverser ce scénario, puisqu'elle devrait permettre de répondre aux préoccupations d'ordre écologique, social et économique à travers une certification crédible basée sur des procédures de vérification transparentes.

Toutefois, les progrès observés dans la prise de conscience et surtout l'application d'une gestion durable en général sont encore lents. Il existe un manque de confiance ou d'intérêt à s'engager vers la certification, sur le long terme de la part de nombreuses entreprises en raison:

- de structures étatiques dysfonctionnelles et une société civile très peu organisée, ce qui rend difficile la réalisation du processus consultatif qui est obligatoire pour la certification ; le coût élevé découlant de la prise en charge par les entreprises de fonctions (normalement) régaliennes, notamment dans le domaine du développement local, parce que la part des redevances forestières qui leur sont dues n'arrivent qu'exceptionnellement aux communautés riveraines ;
- la quasi inexistence de mesures de discrimination positives des états du bassin du Congo envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ;
- un référentiel FSC régional sous conditions suspensives et un concept HVC pas assez standardisés ;
- les faibles relations entre les acteurs du secteur et les problèmes de communication entre eux et les prestataires de services ;
- les coûts liés à la certification, qui ne se reflètent pas suffisamment dans les prix obtenus sur les marchés internationaux, pour les produits certifiés ;
- l'arrivée d'un processus FLEGT/APV qui, en relation avec la Due diligence du nouveau règlement bois européen en vigueur depuis le 03 mars 2013, risque d'affaiblir la dynamique de la certification FSC dans le bassin du Congo. En effet, la légalité FLEGT s'appuyant, dans le bassin du Congo, sur des codes forestiers très développés aussi bien sur le plan social que sur la protection de la ressource, ne justifiera peut-être plus le

standard FSC, à moins que ce dernier ne rehausse encore ses PC&I (encore faut-il qu'un marché le demande) avec le risque de voir alors les concessionnaires s'en détourner pour se recentrer sur la stricte légalité. Mais, d'autres scénarios sont possibles et il est même probable que les retards dans la mise en place des APV-FLEGT puissent bénéficier aux labels FSC et, sans doute, OLB qui disposeront d'une fenêtre de tir, le temps que les licences FLEGT se généralisent dans la sous-région ;

- notons enfin que la mise en place du nouveau règlement bois européen (RBUE) en vigueur depuis mars 2013, semble avoir eu un effet négatif sur le premium FSC dans la mesure où, mal compris, le RBUE fait croire à tort aux opérateurs négociants que le bois proposé à la vente est devenu légal. Ceci indiquerait que leur responsabilité à travers le processus de Due diligence est mal comprise.

3 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme prévoit un appui dans trois domaines d'intervention:

- la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et l'appui aux (nouveaux) acteurs privés et publics ;
- l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification (domaines gestion industrielle / social / environnemental). D'autres acteurs de la certification sont également éligibles au Programme ;
- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable par :
 - ✓ la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ;
 - ✓ la promotion de la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ;
 - ✓ l'information du grand public et en particulier les communautés riveraines ;
 - ✓ la recherche du consensus des acteurs actifs dans la certification.

4 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU PROGRAMME

L'approche méthodologique du Programme a été largement décrite dans l'offre technique du Bureau GFA Consulting Group GmbH - DFS Deutsche Forstservice GmbH, et seuls les points essentiels sont ici rappelés :

- mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles : il s'agit ici d'appuyer la mise en place d'un cadre propice à la certification à travers les réseaux soutenant la certification et un appui aux nouveaux acteurs privés ;
- amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts. Pour ce volet, le Programme s'investit dans le renforcement de capacités des entreprises par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification : appui au volet biodiversité des plans d'aménagement; appui au volet social; renforcement des capacités sous-régionales en matière d'aménagement et de certification forestière ; appui au système de certification FSC et PEFC entre autres ;

- le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable. Cette composante portera entre autres sur des communications ponctuelles et ciblées (aussi dans les discussions avec les ONGs critiques) et le soutien à des radios communautaires.

Concrètement, cette approche s'est traduite par :

- l'élaboration d'une charte de partenariat qui doit être signée par tout bénéficiaire et prestataire du Programme afin de minimiser les risques de plainte à l'encontre de ce dernier (cf. annexe 2 du rapport de démarrage) ;
- la mise en place d'un site web (<http://ppecf-comifac.com>) auquel renvoie trimestriellement une newsletter qui illustre les interventions mises en œuvre selon une grille de critères énoncés dans le document téléchargeable par le lien url <http://www.ppecf-comifac.com/requete.html#conditions>

Ce site met également en ligne :

- ✓ des exemples de TdR et les TdR des différentes interventions ;
- ✓ les rapports publics des interventions, lorsque la prestation concerne particulièrement une entreprise forestière ;
- ✓ le mode opératoire d'une requête basée sur trois annexes principales :
 - l'annexe I : descriptif de l'intervention ;
 - l'annexe III : budget prévisionnel ;
 - l'annexe VIII : cadre logique de l'intervention.
- la participation régulière du PPECF à de nombreuses réunions, ateliers et séminaires ;
- le recueil des besoins exprimés par les entreprises forestières du bassin du Congo, notamment à travers une mission de prospection et de rencontres qui s'est déroulée du 25 mars au 5 avril 2013 ;
- l'obligation pour une entreprise non certifiée de s'engager par une attestation, à atteindre un certificat FSC (ou PEFC) dans les quatre années suivant le premier appui financé par le PPECF. Cet engagement lui permettrait de bénéficier d'appuis du PPECF pour l'atteinte de résultats « intermédiaires » (certificats de légalité) positionnés sur une trajectoire de certification contraignante.

5 PERCEPTION DU PROGRAMME PAR LES BÉNÉFICIAIRES

L'intérêt que portent les bénéficiaires au Programme est étroitement lié à sa rapidité d'analyse et de procédure de contractualisation qui permettent de répondre dans des temps très courts, aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières (notamment pour lever des demandes d'actions correctives) et leurs partenaires directs.

Cependant, rappelons que les principales recommandations (à l'attention de la COMIFAC et KfW), issues du 1^{er} comité de décision et d'orientation (CDO) du Programme souhaitent donner une inflexion au PPECF sur le plan méthodologique, en préconisant :

- l'élargissement géographique du champ d'intervention du PPECF au Gabon, tenant compte du potentiel de progression vers la certification de nombreuses entreprises dans ce pays ;
- l'élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument

engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité (OLB, FLEGT);

- l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal du Programme « ...suit les principes du FSC ou équivalent».

6 PLAN DE TRAVAIL

Par nature, le programme répond à des demandes. Il n'est donc pas aisé d'établir ex ante un plan de travail. Par contre, l'efficacité du PPECF et son appréciation auprès des bénéficiaires est étroitement liée à sa rapidité d'analyse, de procédure d'octroi (avis de non objection donné par la COMIFAC et par la KfW) et de contractualisation qui permet de répondre dans les meilleurs délais aux attentes des bénéficiaires, principalement les entreprises forestières et leur partenaires directs.

A noter que certains projets d'interventions plus transversaux (i.e. le cinéma itinérant, des modules de téléapprentissage) ont été initiés par le PPECF et ont suscité l'adhésion des bénéficiaires consultés.

7 PARTENAIRES DU PROGRAMME

Dans le bassin du Congo, de nombreux acteurs sont présents. Le Programme a établi avec les principaux, des contacts réguliers et des collaborations (WWF, ZSL, Nature +, WCS, Rain Forest alliance, Bureau Veritas, UICN, bureaux d'études spécialisés, etc.).

La base des données « concessionnaires » n'est pas à jour sur les indicateurs socio-économique : nombre de travailleurs, accès des populations riveraines à ces infrastructures éducatives et de santé, etc.). Le questionnaire adressé aux entreprises n'a reçu aucune réponse et il est difficile pour le PPECF de produire des indicateurs d'impacts de la certification, par des moyens légers.

8 EVOLUTION DU PROGRAMME

Encore mal connu des bénéficiaires, le premier semestre d'activités (avril 2012 à octobre 2012) était caractérisé par :

- des demandes d'intervention émanant des concessionnaires confrontés à des besoins urgents de répondre à des demandes de mise à niveau préalables (i.e. SFID), d'actions correctives ou préparation d'un audit de surveillance (i.e. audit à blanc chez CAFECO) et plus rarement pour des activités à long terme ;
- beaucoup de structures partenaires des concessionnaires, ont perçu la possibilité de mobiliser des fonds pour réaliser ou poursuivre des activités en cours ou prévues dont le financement n'était pas stabilisé (TFT, UICN, CIRAD, etc.) ;
- un certain nombre d'appuis ont été proposés de manière proactive par le PPECF sans que les entreprises aient exprimés une demande préalable mais pour lesquels elles se sont intéressées par la suite (cinéma itinérant ; logiciel pour faciliter la démarche vers la certification ; outils de cartographie, appui au réseau des radios communautaires).

Le deuxième trimestre (novembre 12 à avril 13) a enregistré :

- un rééquilibrage du Programme vers des interventions à caractère plus structurant : formations d'auditeurs organisées par le bureau Veritas, formations « sociales » organisées par TFT, instruction d'un programme de formation abattage contrôlé Pallisco-Alpicam, mise

en place du Principe 8 FSC chez SFID, revue des procédures EFIR Alpica/Pallisco/SFID, etc.;

- des demandes d'intervention en vue d'améliorer la « boîte à outil » de la gestion durable des forêts : cahier des charges pour une plate-forme de téléapprentissage (FRM) ; logiciel HVC (Nature +) ; upgrading du logiciel SMART pour la lutte anti-braconnage (WCS) ; outils de cartographie (logiciels CANOPEE & Go MONITOR FOREST (ONFI) ; certification « carbone » (FORM international) ; fiscalité incitative pour les concessions certifiées (GFBC) ; etc. Fin octobre 2013, ces projets d'intervention ont atteint des niveaux divers allant de la concept note à leur mise en œuvre ;
- la préparation de certains dossiers prévus dans la proposition technique GFA/DFS (la feuille de route HVC). A noter que sur base d'un argumentaire, l'étude comparative des modes de gestion forestière a été abandonnée avec l'accord de la COMIFAC et de la KfW.

Le troisième trimestre (mai 13 à octobre 2013), objet du présent rapport, confirme l'inflexion du Programme vers :

- des tests et l'adaptation de nouveaux outils dédiés au monitoring des forêts et à leur exploitation durable : test de suivi par images à très haute résolution (exécuté chez le groupe WIJMA) ; adaptation de solutions logicielles (en préparation), test du compas électronique (en préparation), nouvelles tables allométriques (en préparation) ; proposition d'une fiscalité incitative à la gestion durable (en cours d'exécution), intérêt d'une double certification PEFC-FSC (en préparation) ; guide pour mieux gérer la faune en concession FSC (en préparation) ; guide pour lutter contre les effets de l'érosion (en cours d'exécution) ; guide pour améliorer la cogestion des ressources avec les populations riveraines (exécuté) ; identification de valeurs HVC (en cours d'exécution) ; appui à la sensibilisation à travers le réseau régional de radios communautaires (en cours d'exécution) ;
- des actions de formations mutualisées : abattage contrôlé et techniques d'exploitation à faible impact (en cours d'exécution) ; formations cartographiques (SIG) (exécuté) ; formations auditeurs (en cours d'exécution) ; appui au centre d'excellence sociale (en cours d'exécution) ;
- la promotion des bois tropicaux sur les marchés européens à travers un panel d'actions suivies directement par l'ATIBT depuis Paris (en préparation).

Le quatrième trimestre (novembre 2013 à avril 2014) a permis de mettre en œuvre les actions précédemment identifiées, d'explorer le potentiel de nouvelles interventions en conformité avec les recommandations du 1er CDO en vue de préparer un avenant à la Convention BMZ 2008 66 707, à mi-parcours. Cette quatrième période a aussi permis de délocaliser l'appui du PPECF sur l'aval de la filière, c'est-à-dire au niveau des marchés européens.

Citons:

- *l'identification et le recueil de propositions d'interventions au Gabon où des marges quantitatives de progression existent*

WWF en collaboration avec NepCon (Rain Forest Alliance) souhaite l'appui du PPECF pour réaliser une mesure d'écarts sur un panel d'entreprises non certifiées mais qui pourraient résolument s'engager vers un mode d'exploitation durable, si elles étaient accompagnées sur du moyen long terme. Parallèlement, des ONGs de conservation telle que Conservation & Justice pourraient devenir des références méthodologiques pour la sous-région si le Programme, à travers un appui, pouvait capitaliser leur

expérience au Gabon, et la promouvoir sur d'autres pays moins avancés sur le plan de la protection de la biodiversité.

- *l'élargissement de la cible du programme vers des entreprises de niveaux intermédiaires. Citons :*

L'atelier sur les processus de légalité et de gestion durable avec les entreprises forestières asiatiques d'Afrique centrale

Cet atelier tenu à Libreville, les 18 et 19 mars, à l'initiative de la GIZ/COMIFAC et avec le soutien financier du PPECF a permis d'atteindre son objectif : sensibiliser et informer les entreprises chinoises et/ou à capitaux asiatiques sur la nécessité de prendre en compte la grille de légalité FLEGT dans leur modèle d'exploitation et, à terme, de s'engager sur la voie de la certification comme moyen de se distinguer sur les marchés du Nord, de plus en plus exigeants. La mission d'évaluation à mi-parcours du PPECF prévue en mai 2014, devrait, entre autres, déterminer les limites d'un appui possible du PPECF à ces entreprises ;

La requête d'un coaching sur huit mois de la SODEFOR en RDC, pour atteindre la légalité OLB sur plusieurs titres forestiers

- *la promotion de la double certification et mise en place du PAFC Congo*

L'ATIBT et le Ministère de l'économie forestière et du développement durable du Congo, travaillent à l'élaboration de TDR relatifs à une feuille de route vers la mise en place d'un certificat PAFC, reconnu par le PEFC international.

L'ATIBT a informé le PPECF de l'appui potentiel du Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM) à hauteur de 20.000 €. Mais le déblocage de ce fonds nécessite une assurance que la COMIFAC et la KFW s'engagent sur cette feuille de route. Un courrier dans ce sens leur a été adressé.

- *un plan marketing sous la conduite de l'ATIBT*

A l'époque d'Internet et des réseaux sociaux où les consommateurs pèsent de plus en plus sur les marchés pour défendre leurs idées, il est essentiel d'informer en toute transparence. Ainsi, l'ATIBT, comme interface représentative de la filière des bois tropicaux (exploitants forestiers, transformateurs, importateurs, traders, revendeurs, sous-traitants, aménagistes et syndicats professionnels) s'implique toujours davantage dans la diffusion d'informations à destination des marchés. Grâce au soutien du PPECF, l'ATIBT a préparé le cahier des charges d'une batterie de tests de laboratoire sur les essences les plus connues mais également sur une dizaine d'essences secondaires (qualifiées de promotion) ainsi que les termes de référence d'un premier plan marketing qui devrait être amplifié un peu, par un financement de l'AFD.

9 ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AU 30 AVRIL 2014

Remarque préliminaire : le lecteur est invité à se rendre sur le site web du PPECF à l'url http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html pour consulter les TDR et les rapports des interventions brièvement décrites ci-dessous.

A1. Mise en place des conditions générales propices à la certification

a) Exécuté ou en cours pour la période

Promotion des bois tropicaux sur les marchés européens

A travers deux contrats, le PPECF appuie l'ATIBT à promouvoir les bois tropicaux par des actions de marketing. A ce jour ont été identifiés comme nécessaires : i) une batterie de tests permettant de caractériser les essences les plus utilisées dans la construction ; ii) un guide à l'attention des architectes et autres acteurs dans la construction ; iii) la participation à divers foires et salons où les filières bois sont présentes. A noter que le GFBC-Cameroun a souhaité soumettre aux tests de laboratoire quelques essences secondaires (essences de promotion) afin de mieux valoriser les assiettes de coupes annuelles et diminuer la pression d'exploitation sur les essences phares, ce qui permettrait incidemment de remonter les diamètres d'exploitation et d'assurer par là, une plus grande robustesse des paramètres de durabilité des plans d'aménagements.

Hautes valeurs de conservation

Outre le draft d'une feuille de route « HVC » téléchargeable sur le lien http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html (ligne 5 du tableau « Développement d'outils d'aide à la certification » deux interventions relatives à l'identification des HVC ont été réalisées dans les concessions de Rougier Djoum (Cameroun) et dans celles de la SODEFOR (RDC) sous la responsabilité de Nature + et du bureau FRM, respectivement.

A noter également, l'étude sur les séries de protection de la société Precious Woods - CEB au Gabon, dont l'objectif était d'évaluer les possibilités de réviser les limites des séries de conservation conformément à l'indicateur 6.4.3 du référentiel FSC gestion forestière.

S'agissant de la feuille de route HVC, elle a été largement diffusée par mail le 24 avril dernier, pour recueil d'observations et commentaires, avant sa transmission au FSC® Bonn, pour validation par le FSC-IC et le PSU.

Fiscalité incitative au Cameroun

Le rapport provisoire transmis au PPECF n'a pas été validé au vu des nombreuses remarques formulées par le Groupement de la filière bois au Cameroun (GFBC).

Campagne d'information et de sensibilisation à la gestion durable

- les concessionnaires FSC du Cameroun ont exprimé leur intérêt pour une sensibilisation des populations riveraines et leurs travailleurs aux principes FSC où ils sont à la fois acteurs et bénéficiaires. Le bureau JMN Consultant interviendra dès le début du second semestre 2014, par un premier programme de projections suivant des thématiques précises (hygiène et sécurité des travailleurs, importance de la biodiversité, etc.) ;

- Cependant, l'appui au réseau des radios communautaires (ReRaC) n'a pas encore pu être contractualisé faute de mise en place d'une caution bancaire et de clarification dans le leadership de la mise en œuvre avec l'UICN.

b) *En préparation (notes conceptuelles, termes de références et préparation de DNO1)*

Amélioration de la compétitivité des bois du Congo

Au cours du mois de février 2014, les TDR d'une étude sur « *les modalités d'améliorations des conditions de transport et de compétitivité de la filière bois du Nord Congo* » ont été transmis au Ministère de l'économie forestière et du développement durable (MEFDD) du Congo, pour validation préalable à l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres. Il est clair qu'une meilleure compétitivité des bois du nord Congo ne pourrait qu'améliorer la situation globale des bois de la sous-région sur les marchés européens, face à la concurrence des essences tempérées et les autres matériaux de synthèse.

Reconnaissance de l'éco-certificat FSC versus la grille de légalité FLEGT

Plusieurs initiatives sont en préparation pour acquérir la reconnaissance légale au sens des APV-FLEGT de l'éco-certification privée FSC. Les enjeux de cette reconnaissance sont cruciaux pour l'avenir de la certification FSC et sur le maintien d'une garantie des contrôles sur les concessions.

Le PPECF a défini avec l'ATIBT les contours d'une requête qui veillera par ailleurs à intégrer l'initiative de l'EU forest facility de l'European forest institue (EFI) dans l'objectif de reconnaissance des systèmes de certification privés dans un système SVL national Congolais.

De même, au Gabon, Rainforest Alliance/NEPCon, en partenariat avec le Ministère des Eaux et Forêts du Gabon, travaille à un programme visant à assurer que l'industrie forestière gabonaise rencontre les exigences de légalité des différents pays importateurs. Toutefois, pour accompagner cet ambitieux programme, le BMZ devrait accepter que le Gabon soit officiellement bénéficiaire de l'appui du PPECF, conformément aux recommandations du 1^{er} comité de décision et d'orientation (CDO) tenu à Yaoundé le 1^{er} août 2013.

Promotion d'une double certification FSC-PEFC dans la sous-région

Cette recommandation adoptée par le 1^{er} CDO (Août 2013) est sous-tendue par le cadre logique du PPECF, qui mentionne « *la gestion industrielle des forêts dans le bassin du Congo suit les principes du FSC ou équivalent* ».

Elle est également sous-tendue par plusieurs constats ci-dessous rappelés :

- le système de certification PEFC est reconnu dans 32 pays, ce qui fait du label PEFC le plus grand système mondial de certification forestière. De ce fait, le logo PEFC est largement reconnu et respecté sur le marché international. De plus, l'Asie et notamment la Chine, se dote de systèmes nationaux de certification reconnus par le PEFC.

Cette évolution concerne bien évidemment les Gouvernements des pays du bassin du Congo soucieux d'accompagner la dynamique du commerce triangulaire qui s'installe de plus en plus entre l'Afrique centrale, l'Asie et l'Europe vers où sont réexportés des produits manufacturés à bas-coûts sur lesquels, un premium peut plus facilement être intégré dans la formation du prix ;

¹ DNO : acronyme pour demande de non objection conjointement adressée à la COMIFAC et à la KFW pour obtenir leur accord respectif avant la mise en œuvre de l'intervention.

- la certification FSC dans le bassin du Congo, stagne sur un palier d'environ 5 millions d'hectares. Une explication tient sans doute, dans les processus de transformation dans lesquels les certificats FSC et PEFC ne se reconnaissent pas. Il s'en suit une érosion très importante du label FSC. Conséquence, seule une partie des bois FSC du bassin du Congo parvient à être valorisée en tant que tel entraînant de fait une perte considérable de recettes financières en faveur de la gestion durable des forêts. Cette situation, dans un nouveau contexte lié au RBUE et aux APV-FLEGT, pourrait motiver les concessionnaires à se replier sur la stricte légalité imposée par les accords de partenariat au détriment de l'écolabel FSC ;
- l'arrivée d'un nouveau certificat, sans que celui-ci soit moins exigeant, permettrait d'inciter certaines entreprises à aller vers la certification, grâce à une approche progressive, plus marquée par son étiquette locale. Certains marchés asiatiques notamment pourraient être demandeurs de produits PEFC (puisqu'ils disposent eux-mêmes d'un certificat reconnu par le PEFC, tel le MTCC pour la Malaisie), pour pouvoir là aussi mélanger les bois ou produits certifiés PEFC en provenance du Bassin du Congo dans leur chaîne de productions de produits bois manufacturés ;
- plus spécifiquement à la République du Congo, la suspension du certificat FSC de la société IFO, a accéléré l'intérêt du pays pour le PEFC.

Appui au nouveau bureau régional FSC

Courant octobre, le nouveau délégué FSC, M. M. Schwartzberg (m.schwartzberg@fsc.org) du bureau régional Afrique centrale, a pris fonction à Brazzaville. Sa rencontre au forum international de l'ATIBT, organisé à Libreville les 21 et 22 octobre, a permis de définir un cadre de collaboration avec le PPECF suivant une vision et une volonté d'améliorer la présence de la certification FSC dans le bassin du Congo, comprenant, notamment :

- un planning d'ateliers sur les indicateurs génériques internationaux (IGI) ;
- un processus planifié pour assurer le transfert vers des standards nationaux ;
- une évaluation nationale des risques (NRE) dans le cadre du Controlled wood ;
- pour la RDC, l'organisation d'une table ronde pour mettre sur pied une stratégie commune vers la certification (légal et FSC) ;
- pour le Gabon, l'organisation en 2014 de l'année de la certification forestière ;
- la mise en place depuis Bonn, d'un « médiateur » dans l'interprétation des standards sous la coordination de M. Schwartzberg.

Un dialogue avec le PPECF a permis d'aboutir fin avril 2014, à une demande de subvention d'environ 450.000 euros qui sera contractualisée avec le bureau régional dans le courant du mois de mai.

Etude bilan de la certification dans le bassin du Congo

A la demande de la COMIFAC, le PPECF a établi les TDR d'une étude sur l'impact de la certification forestière dans le bassin du Congo. Parallèlement, le CIFOR et le WWF ont publié une étude sur le niveau social des entreprises FSC en comparaison d'un échantillon d'entreprises non certifiées. Le résumé et l'étude entière téléchargeables sur le lien url <http://qftn.panda.org/?219150/Remarkable-social-progress-when-forests-are-FSC-certified---new-study-confirms>, confirment une nette différence entre ces deux profils d'entreprises.

Par ailleurs, le CIFOR, en collaboration avec le CIRAD, poursuit une étude sur l'influence du processus de certification sur la gouvernance forestière. Les TDR élaborés par le PPECF doivent donc être revus.

A2 : Elever les pratiques d'exploitation industrielles de gestion durable

Sur ce plan, le PPECF a mené, au cours du semestre écoulé, plusieurs interventions que l'on rangera selon, dans la catégorie « boîte à outils » ou formations :

A2.1 La boîte à outils

a) Exécuté ou en cours pour la période

Appui à la gestion de la faune en concessions FSC

A ce jour, plusieurs activités ont été réalisées sur les sites de Pallisco & de Mbang (SFID) : analyse des données collectées en rapport avec la faune, rédaction du plan d'action faune, formation des équipes faunes et cadres de l'administration sur l'utilisation des outils de terrain (GPS, cybertracker, boussole, etc.), organisation des campagnes de lutte anti-braconnage (LAB). La production des supports techniques de formation ainsi qu'un manuel générique sur la gestion de la faune dans les forêts sont attendus.

Appui à l'identification HVC en RDC et au Cameroun

A travers la composante C4CF du Programme Biodiversité des Forêts (PBF) en République démocratique du Congo, le PPECF accompagne l'évolution positive des aménagements de l'entreprise SODEFOR qui reste engagée dans l'objectif d'une certification FSC « FM » pour l'ensemble de ses concessions forestières qui font 1,5 million d'ha. Ainsi une intervention du bureau FRM va permettre d'identifier les HVC (principe 9 du FSC) sur quelques titres forestiers (cf. rapport semestriel n° 3 du PPECF).

A noter qu'une même intervention « HVC », a été menée sur le massif de Djoum (groupe Rougier) sous la conduite de Nature +, afin de faciliter l'obtention du certificat FSC « controlled wood ».

Mission Produits forestiers non Ligneux (PFNL)

Deux consultants courts termes se sont rendus sur les concessions FSC du Congo (CIB/OLAM) et du Cameroun (Rougier, SFIL) pour évaluer l'application du référentiel « PFNL ». A titre indicatif, sur la CIB/OLAM, la mission a recensé 30 indicateurs liés aux PFNL. Environ 63% d'entre eux sont satisfaits, les autres ne le sont que partiellement. La mission a identifié quelques PFNL qui pourraient faire l'objet d'un appui/ soutien spécifique, notamment au titre de la sécurité alimentaire des bases vies. Le PPECF attend le rapport de mission.

Le suivi des concessions par imagerie satellitaire grâce au Go Monitor Forest de l'ONFI

Un premier test sur l'UFA n° 09022 de la Compagnie Forestière de Kribi (CFK)/Groupe WIJMA, au regard des pratiques d'exploitation forestière, à l'échelle d'une assiette annuelle de coupe et de la surveillance des activités agricoles des populations riveraines a été concluant. Il s'agit maintenant de trouver les conditions permettant de généraliser l'usage de cette surveillance satellitaire sachant que l'outil est encore très onéreux.

Le compas électronique

La société IA's réalise sur six concessions forestières réparties sur trois pays (Cameroun, Congo et Gabon) un test approfondi de son compas électronique, sous la surveillance du bureau technique TERE. Les premiers retours semblent indiquer une très bonne acquisition du signal GPS sous les différents couverts forestiers et devraient aboutir à des conclusions positives.

L'autosuffisance alimentaire des bases vies et des communautés riveraines

Plusieurs concessionnaires (CIB-OLAM, Groupe Rougier) ont demandé l'appui du PPECF pour mieux sécuriser l'approvisionnement alimentaire des bases vies et des populations riveraines.

La première phase d'une mission conduite par le bureau Egis-BDPA a permis de donner aux concessionnaires, des pistes de travail adaptées à leur situation respective, où le développement de la filière poisson fumé est centrale. Un avenant au contrat du bureau Egis-BDPA devrait permettre d'établir les itinéraires techniques et de chiffrer les investissements nécessaires à son développement.

Appui cartographique aux cellules d'aménagement

La CIB (Congolaise Industrielle des Bois) consciente de certaines carences, imprécisions et lourdeurs dans sa chaîne de traitement des informations géographiques a fait appel au PPECF pour financer une mission d'expertise ayant pour objectif principal l'amélioration des performances de la gestion forestière au travers de l'amélioration de l'outil cartographique.

La mission a permis de :

- refondre le SIG pour garantir la traçabilité de l'exploitation forestière et la compatibilité avec les normes FSC en matière de cartographie ;
- mettre en place un nouvel outil cartographique ;
- adapter les procédures techniques au nouvel outil ;
- former les cartographes et utilisateurs.

Application du principe 3 du FSC dans les concessions

Le nouveau référentiel FSC dans son Principe 3 demande qu'une attention particulière soit accordée aux peuples autochtones (les Baka) car leurs droits légaux et coutumiers à l'usage et à la gestion de leurs territoires et ressources doivent être reconnus et respectés.

Cependant, au Cameroun (et ailleurs) le fonctionnement actuel des Comités paysans-forêts (CPF) ne permet pas aux Baka de contrôler ou déléguer réellement le contrôle de la gestion de leurs terres et ressources. De plus, il est difficile pour les concessionnaires de produire des preuves attestant que les Baka ont transféré ou délégué ce contrôle aux CPF en toute liberté et en connaissance de cause. Le PPECF a donc appuyé le Groupe ROUGIER à clarifier cette situation sur son site de Mbang et une intervention est en préparation au Gabon (où le contexte est très différent) sur les sites de Leke et de Moyabi.

Poursuite des activités de prévention et de prise en charge VIH SIDA au sein des sites forestiers des entreprises du Groupement de la filière bois (GFBC)

Dix entreprises du groupement ont la particularité de s'être investies pendant plus de 5 ans dans un projet œuvrant à la lutte contre le VIH et le Sida dans le secteur forestier, par la mise en place d'un programme de prévention et de PEC, sur un total de 34 sites forestiers. Le projet avait été créé par le GFBC, avec l'aide de la GIZ (Coopération Internationale Allemande) et d'autres partenaires techniques et financiers qui ont participé à son déploiement entre 2007-2013.

Elaboration d'une étude d'analyse de risques d'accident du travail par poste-chantier forestier et site industriel de Bidou de la Société Camerounaise d'Industrie et d'Exploitation de Bois (SCIEB).

Une mission du cabinet JMN Consultant sur le terrain et sur le site industriel a permis de :

- identifier les risques et les personnes exposées ;
- évaluer les risques et les classer par ordre de priorité ;
- déterminer les mesures de prévention ;
- évaluer les mesures proposées et leur mise en œuvre effective ;
- analyser la méthode de suivi des accidents de travail, tel que les différentes fiches de poste, les rapports annuels des services de prévention et de protection au travail, les

²Le projet a eu également comme partenaires une ONG française Partenaires Contre le Sida (PCS) qui était financée par l'AFD, de 2008 à 2011 ; et ensuite le laboratoire IRD/IMP/CREMER qui est entré au projet en 2012 et s'occupait de la réalisation des campagnes de dépistage du VIH (mise à disposition des consommables et expertise laboratoire).

avis du comité d'hygiène et sécurité, le registre des maladies professionnelles et des accidents ou incidents survenus dans l'entreprise.

La compétence spécifique du bureau JMN Consultant et les nombreuses missions que ce bureau a réalisées dans le domaine de la prévention des risques, ont motivé la demande du PPECF de lui élaborer un module de formation « accidentologie » par e-learning (cf. infra A2.2 les formations).

b) En préparation

Technologies anti activités illégales

Les constats réalisés dans la première intervention de ZSL (cf. supra), révèlent une inquiétante augmentation du braconnage et de l'exploitation illégales du bois par des réseaux de mieux en mieux organisés. Ces réseaux étendent leurs activités dans les concessions forestières et reçoivent dans bien des cas, l'appui du personnel interne à l'entreprise. Il en est en ressort qu'en plus des motos, les chauffeurs des sociétés forestières contribuent largement au transport des braconniers. Ils permettent ainsi à ces derniers d'accéder à des zones de forêts intactes et d'en ressortir avec de grandes quantités de viande obtenues illégalement. Par ailleurs, les barrières de contrôles installées à l'entrée des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et les systèmes de surveillance du territoire par des patrouilles pédestre ne semblent efficaces ni à la prévention de la mobilité des braconniers et complices, ni à la détection des zones gravement touchées par les activités illégales la coupe illégales du bois.

Des solutions technologiques comprenant: le tracking des grumiers et des véhicules forestiers, le piégeage photographique et la capture de sons d'activités illégales seront testées chez deux exploitants forestier certifié FSC (Pallisco et SFID-Bang). Les résultats de ces tests fourniront des solutions pour augmenter les capacités des sociétés forestières à détecter plus efficacement la présence des activités illégales dans les UFAs sous leur responsabilité.

Le développement d'un logiciel de suivi de chantier

L'ONFI a effectué une mission de présentation du logiciel Canopée, qui, adapté aux conditions du bassin du Congo et upgradé (en y intégrant un algorithme d'optimisation du réseau pistes de débardages et de parc à bois), serait bien utile aux concessionnaires (aussi bien pour les grandes exploitations que les forêts communales et communautaires) pour faciliter le suivi quotidien des chantiers de coupe. Ainsi, plusieurs concessionnaires (Alpicam, Pallisco, Rougier et Wijma) ont été intéressés par cette application. Par ailleurs, l'AFD venant de confirmer son cofinancement courant avril, l'activité va pouvoir débuter au second semestre 2014.

La révision des plans d'aménagement

Les sociétés engagées dans le processus de gestion responsable doivent se conformer à des exigences croissantes. Ainsi, le référentiel FSC requiert que le plan d'aménagement soit périodiquement révisé afin d'y intégrer les résultats du suivi ou toutes nouvelles informations scientifiques et techniques, et de répondre à l'évolution des conditions environnementales, sociales et économiques (Critère FSC 7.2).

L'importance et la complexité de cette tâche requiert la mise en œuvre d'expériences pilotes en coordination avec le MINFOF qui s'est engagé à confirmer son intérêt pour l'étude, par un courrier adressé au PPECF. Dans l'attente de ce courrier, l'Action n'a pas encore pu être présentée pour avis de non objection à la COMIFAC et à la KFW.

Test du guide FSC (version 1 / 30 octobre 2012) relative au CLIP

Comme déjà énoncé plus haut, l'interaction concessionnaires-peuples autochtones est une difficulté récurrente du management FSC dans le bassin du Congo. Plusieurs entreprises forestières ont

manifesté leur intérêt pour tester le guide FSC CLIP, afin de mieux percevoir les engagements et investissements à prévoir à l'horizon 2016, lorsque ce guide sera d'application. Il s'agirait ainsi de préparer les entreprises en évaluant l'applicabilité du CLIP actuellement proposé. Les résultats seraient portés auprès du FSC et serviraient de base pour l'amélioration du guide (directives) CLIP.

A2.2 Les formations

a) Exécuté ou en cours pour la période

Formation à l'abattage à faible impact

Cette intervention menée par l'ONFI est en cours auprès de trois concessionnaires du Cameroun et de leurs partenaires : Pallisco, Rougier et Alpicam. A ce jour, le formateur a réalisé un premier planning de formation qui s'achèvera au premier trimestre 2014 chez Alpicam. La formation porte sur les techniques d'abattage à faible impact, la maintenance des tronçonneuses et la rédaction de procédures et de fiches techniques. A noter que les sociétés Thanry et Decolvenaere ont rejoint cette formation.

Appui au centre d'excellence de Yaoundé (TFT)

Le TFT a reçu un financement du PPECF pour appuyer la formation de spécialistes du volet social des aménagements forestiers. Le but est de former deux promotions (2013 et 2014) d'environ 20 étudiants anglophones au Centre de l'Excellence Sociale (CES), pour cibler l'attention des opérateurs asiatiques, réceptifs de se mettre en conformité avec les normes sociales en vigueur dans les pays du Bassin du Congo. La première promotion sera disponible au mois de décembre 2013.

Techniques de lutte antiérosive en concessions FSC

Cette intervention de 12 à 15 mois, réalisée par le bureau Terea sur les sites de Rougier Gabon et de la CEB/Precious Wood, vise à diagnostiquer les problèmes rencontrés par les concessionnaires confrontés à la gestion de l'érosion sous différentes formes et de les former à des pratiques adaptées de lutte anti-érosive.

Pour le rapport public de l'intervention, une fiche technique de chaque situation critique sera élaborée.

Risques - accidentologie

L'exploitation forestière comme la transformation du bois font partie des activités à risques dont il est important de faire une analyse pour minimiser les accidents. Le bureau JMN consultant (qui possède un agrément pour la réalisation des études de dangers et un autre pour le contrôle de la pollution) a réalisé une évaluation des risques au niveau de la concession forestière 09-022 (groupe WIJMA) et la scierie de Bidou.

Volet social de l'aménagement forestier et notamment des relations avec les populations locales et peuples autochtones (principe 3 du FSC)

Les interventions répétées et en préparation permettront sans doute d'envisager un deuxième module de e-learning sur cette thématique.

Récapitulatif des contrats au 30 avril 2014

Résumé des contrats à fin avril 14																
N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(x)	Item	date de non objection COMFAC/FPW	N°AND	prestataires	montant contrat	Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Echéancier des rapports				statut		
										prép.	dém.	mi-p.	fin			
CD01	CMR	SPID	Etude socio-économique de la base site de Mbong	9.07.2012	1	Orsade Brèche	22.200	3 mois	31.07.2012					1	clôturé	
CD02	BC	Concessionnaires	Présentation logiciel DQ/TSC	10.09.2012	2	Insulvision	20.200	2 mois	18.09.2012						1	clôturé
CD03	CMR	SPID	Appui à la certification FSC (revue procédures DF)	8.10.2012	8	TERSA	10.250	2 mois	10.10.2012						1	clôturé
CD04	CMR	Wijaya/CAFECO	Audit à blanc (appui à la certification FSC)	28.10.2012	4	Orsade Brèche	11.475	2 mois	25.10.2012						1	clôturé
CD05	BC	Experts/auditeurs	Formation auditeurs Bureau Veritas	16.11.2012	5	Bureau Veritas	91.400	12 mois	18.10.2012					5	en cours	
CD06	BC	COMFAC	Maintenance site web FIBC	21.11.2012	7	Mathias Hartmann	20.500	24 mois	19.11.2012	x	x	x	x			en cours
CD07	CMR	Alpicam / Palfuz	Préparation plan de formation FSI	13.12.2012	8	TERSA	14.500	2 mois	14.12.2012						1	clôturé
CD08	CMR	SPID	FSC, revue procédures protocole B	21.12.2012	9	TERSA	25.200	2 mois	21.12.2012						1	clôturé
CD09	CMR	Concessionnaires	Sensibilisation gestion durable des forêts	17.12.2012	13	CNA	54.800	3 mois	15.11.2013						8	clôturé
CD10	BC	Experts/soins	Formation aspects sociaux de la certification	27.01.2013	15	TTT	170.900	24 mois	04.02.2013	1	1					en cours
CD11	KDC	MECNT	Appui à la C4C3	11.01.2013	13	DACP	345.500	24 mois	1.02.2013	1		x	x			en cours
CD12	BC	Concessionnaires	Promotion du PPDC	12.02.2013	17	TERSA	35.500	1,5 mois	18.02.2013						1	clôturé
CD13	CMR	Palfuz / SPID	Renforcement capacités gestion faune	12.12.2012	8	ZSL	129.800	12 mois	02.05.2013	1						en cours
CD14	BC	COMFAC	Charge de communication FIBC	21.11.2012	7	Dany POKIM	98.000	24 mois	01.12.2012	x	x	x	x			en cours
CD15	CMR/COG	Alp./Pal./SPID-Mokabi	Formation en abattage à faible impact	2.05.2013	22	DNF	322.500	24 mois	28.05.2013	x	x	x	x			en cours
CD16	Géon	BSO	Audit à blanc DUB	8.05.2013	21	Erich Ngahshou	4.500	2 mois	06.05.2013						1	clôturé
CD17	CMR	SPID	Identification FWC massif de Djoum	18.08.2013	23	Nelure +	87.000	8 mois	09.07.2013							en cours
CD18	CMR	Wijaya/DFI	Dr Monitor forest (image satellite)	21.06.2013	24	DNF	25.940	3 mois	22.07.2013						1	clôturé
CD19	KDC	BNCF / SODEFOR / autres	C4CF - appui au bureau national de certification	5.07.2013	29	DACP	80.500	14 mois	27.08.2013							en cours
CD20	BC	multiples	Participation au séminaire de formation	6.07.2013	27	CRAD	67.500	6 mois	10.01.2014							en cours
CD21	KDC	SODEFOR	C4C3 - peuples autochtones	18.08.2013	40	DACP	21.875	8 mois	27.08.2013							en cours
CD22	Congo	FAIC Congo / CIB	Double certification FSC-PEFC au Congo	18.08.2013	38	Orsade Brèche	51.200	5 mois	18.09.2013							en cours
CD23	CMR	SPBC	Plausibilité forestière initiatrice au Cameroun	18.08.2013	35	Form International	51.250	3 mois	11.09.2013						1	en cours
CD24	Géon	Rougier / Precious Wood	Lutte antitaxative au Gabon	2.08.2013	42	TERSA	98.200	12 à 15 mois	24.09.2013		1					en cours
CD25	CMR	Wijaya	Etude risques-accidents	18.08.2013	33	Bureau IMV	18.500	3 mois	17.09.2013						1	en cours
CD26	KDC	SODEFOR	Identification FWC	10.09.2013	44	FMN	48.450	8 mois	21.10.2013							en cours
CD27	KDC	WWF	Appui au suivi de l'identification FWC SODEFOR	5.08.2013	44	WWF	7.840	8 mois	27.08.2013							en cours
CD28	CMR	SPID	Principe FSC / Mbong - expert senior	20.09.2013	45	Patrice Ngombe	18.120	25 jours	25.09.2013							en cours
CD29	UE	Architectes, tradem	Appui à l'ATIBT (tests de laboratoires)	20.09.2013	37	ATIBT	120.150	18 à 24 mois	22.10.2013	x	x	x	x			en cours
CD30	Congo	OB	Appui en cartographie satellite d'aménagement	5.08.2013	11	FMN	21.900	1 mois	21.10.2013							en cours
CD31	CMR	SPID	Principe FSC / Mbong - expert junior	20.09.2013	45	Patrice Ngombe	5.250	1 mois	30.09.2013						1	en cours
CD32	CMR	Concessionnaires	Formation QMS	30.09.2013	46	Nelure +	1.837	5 jours	28.10.2013							clôturé
CD33	BC	Communautés, OB	Appui au réseau des radios communautaires	9.08.2013	19	Retic	190.174	18 mois	en attente		x	x	x	x		en attente
CD34	UE	Architectes, tradem	Appui à l'ATIBT (actions de marketing)	1.10.2013	39	ATIBT	201.700	18 à 24 mois	02.12.2013	x	x	x	x			en cours
CD35	CMR	F. Communautaires Copal	Eligibilité au smallholder fund - FC Copal	2.08.2013	45	Consultant	500	7 jours	15.09.2013							clôturé
CD36	Gabon	Precious Wood/ CIB	Performances des sites de conservations des UFA	18.12.2013	52	TERSA	23.825	2 mois	06.01.2014							en cours
CD38	CMR	Sous-sites certifiés FSC	Atelier légalité vs FSC	25.10.2013	49	SPB	3.884	8 jours	10.01.2014							clôturé
CD37	CMR, COG, GB	SPB, THRY, OB-Mokabi, CIB-CBO	Compas électronique	1.11.2013	47	IAS	96.300	4,5 - 5 mois	10.01.2014							en cours
CD38	Congo	CIB & Mokabi	sécurité alimentaire - CIB	18.12.2013	41	FOS BOPA	49.820	2 mois	27.01.2014							en cours
CD39	CMR	Rougier / Mbong	2nd phase base vie de Rougier / Mbong	27.12.2013	50	Consultant	8.000	13 jours	06.12.2013							en cours
CD40	CMR, COG	Rougier / Djoum et Mokabi	projets de développement communautaires	21.01.2014	54	TERSA	21.450	15 jours	05.02.2014							en cours
CD41	CMR	Toua	Projet Vito/VIDA/IN	27.12.2013	53	OFBC	83.741	18 mois	05.02.2014	x		x	x			en cours
CD42	CMR	Toua	Cinéma numérique Itorero	25/02/14	20	IMN	02.070	12 mois	03.03.2014							à l'état
CD43	CMR, COG, GB	Concessionnaires asiatiques	Atelier légalité, certification et entreprises asiatiques	10/02/14	58	GU/PPCF	18.910	45 jours	20.03.2014							à l'état
TOTAL →							3.647.967									

10 RECOMMANDATIONS

A1.4 Elargissement de la cible du PPECF

Elargissement des critères d'intervention du programme

A titre indicatif, le Programme d'action annuel 2014 du PPECF mentionne pour résultats à la fin de l'année que:

- cinq entreprises (y compris asiatiques) seront engagées dans un objectif de progression vers le standard FSC ou équivalent. Au moins deux entreprises asiatiques bénéficient de l'appui du PPECF ;
- 800.000 ha de concessions autres que celles déjà certifiées au début du programme sont certifiées FSC controlled wood, voire un niveau supérieur ;
- quatre pays travaillent à disposer d'un cadre réglementaire HVC et d'une boîte à outils HVC spécifique.

Pour atteindre ces résultats, il est indispensable de revoir rapidement les critères d'intervention du Programme, en élargissant la zone géographique et les critères de sélection du champ d'intervention du PPECF, afin de pouvoir :

- mener un travail d'identification des entreprises « conventionnelles » dans les pays du bassin du Congo et disposées à s'engager vers des niveaux de gestion plus élevés ;
- établir toutes les collaborations possibles avec des initiatives telles que l'EU facility- traçabilité (Congo), le programme Rain forest / Nepcon au Gabon, la plateforme legal timber de l'ATIBT, le bureau sous-régional du FSC (Brazzaville) etc. ;
- fédérer les partenaires du FSC autour d'une stratégie où les Administrations auront reconnu, dans les meilleurs délais, le schéma de certification FSC vis-à-vis du RBUE/FLEGT.

Sans cette révision des objectifs et de critères d'intervention, il est certain que le PPECF ne pourra pas atteindre son objectif quantitatif en termes d'un accroissement significatif de superficies exploitées sous gestion durable.

Les termes de référence de l'évaluation à mi-parcours attendue mi-mai, permettront au Consultant de définir les contours d'une révision stratégique du Programme, pour laquelle la cellule de gestion suggère notamment un coaching intensif d'entreprises non certifiées pour les amener au moins au niveau légal et au-delà sur des certificats intermédiaires de type « controlled wood ». Ainsi, en aval d'un appui donné par le PPECF au Bureau national de certification forestière (BNCF) de la RDC, la société SODEFOR, titulaire de 16 titres forestiers en RDC, sollicite un appui complémentaire du PPECF pour l'accompagner dans la préparation des audits de certification FSC à l'horizon 2015/16, en passant par la certification OLB des concessions forestières 035/11-Madjoko et 039/11-Nteno. Le PPECF est en attente de la non objection de la KFW.